



Conformité coopérative en matière de TVA/TPS – Initiative des conseillers participants : L'expérience néo-zélandaise

Préparé pour : OCDE - 6e ^{Forum} mondial sur la TVA – 26-28 janvier 2026

Présenté par : Richard Screen, responsable technique – Renseignements, Service des impôts de

Nouvelle-Zélande

Initiative des conseillers participants : L'expérience néo-zélandaise

Quoi

- Initiative de conformité en matière de gouvernance fiscale qui confère à l'administration fiscale une « reconnaissance » pour les examens des systèmes, politiques, procédures et contrôles mis en place par les clients pour respecter leurs obligations fiscales.
- Les évaluations sont réalisées par des conseillers fiscaux expérimentés après une procédure d'accréditation.
- Limité à la TPS et aux taxes liées à la paie, ainsi qu'aux cadres généraux de gouvernance fiscale.

Comment

- Critères d'accréditation des conseillers participants.
- Exclut les opinions ou les analyses portant sur l'exactitude des positions techniques fiscales.
- Fondé sur des principes – et non prescriptif.
- Initiative du client – et non une exigence des relations investisseurs.
- IR reçoit le rapport du conseiller participant contenant les conclusions de l'examen.
- IR utilise son pouvoir discrétionnaire en matière d'allocation des ressources de conformité afin de ne pas dupliquer **la portée** du travail d'examen effectué par les conseillers participants.
- Les conseillers fournissent des analyses trimestrielles des risques et tendances observés.

Pourquoi

- Tire parti du réseau de conseillers pour obtenir une couverture plus large des risques.
- Collecte de renseignements améliorée.
- Utilisation plus efficace et efficiente des ressources de conformité.
- Des relations transparentes et collaboratives.

Critères d'accréditation des conseillers participants

La norme requise est équivalente à un examen similaire effectué par l'administration fiscale.

Critères d'agrément des conseillers :

- Expertise avérée dans un domaine de spécialisation lié aux risques fiscaux
- Méthodologies/approches documentées pour chaque type d'examen des risques fiscaux, y compris les processus de gouvernance interne pour la réalisation d'examens spécialisés.
- Exigence selon laquelle un certain nombre d'examens de types spécifiques ont été effectués au cours des 3 dernières années
- Il est raisonnable de s'attendre à ce qu'au moins 3 types d'examens spécifiques soient effectués chaque année.
- Réaliser des tests en double sur un client de test avec IR pour chacun des types de revue spécifiques
- Obligation de partager trimestriellement des données anonymisées sur les examens effectués
- Évaluation continue des conseillers pour maintenir leur accréditation
- Recours à l'appartenance à un organisme professionnel (par exemple, exigences déontologiques telles que l'intégrité, les conflits d'intérêts, etc.)

Résultats précoces

- Plusieurs entreprises ont achevé le processus d'accréditation pour tous les types d'évaluation.
- Engagement et intérêt continus, notamment de la part des cabinets d'avocats, dans le domaine de la vérification préalable.
- Commentaires positifs de la part des conseillers, des clients et du personnel.

Résultats (en janvier 2026)	Compter
Avis – en cours	28
Avis – terminés	24
Déclarations volontaires (par numéro)	11
Divulgations volontaires (par montant)	9 millions de dollars

- Pour toute question, veuillez contacter participateingadvisor@ird.govt.nz.